

Recours aux cultures vivrières, panacée à la crise cacaoyère dans la sous-préfecture d'Oumé (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire)

Recourse to food crops, panacea to the cocoa crisis in the Oumé sub-prefecture (West-Center, Ivory Coast)

Kangah yah Eugène KOFFI

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Email : eugenykkoffi@gmail.com

Résumé : L'économie de plantation, dominée par la cacaoculture, a toujours joué un rôle important dans le développement de la sous-préfecture d'Oumé. Pourtant, depuis quelques années cette culture connaît une mauvaise conjoncture. Cette étude vise à montrer l'impact socio-économique des cultures vivrières dans la crise cacaoyère dans la sous-préfecture d'Oumé.

Notre étude a été menée sur cinq villages choisis selon la méthode de choix raisonnée. Les enquêtés au nombre de 332 ont été retenus à partir de la méthode de quotas sur une population obtenue à partir du RGPH, 2014.

Les résultats montrent que la cacaoculture est en déclin dans la sous-préfecture d'Oumé à cause du vieillissement des vergers de cacaoyers, de l'expansion constante des maladies de cacaoyers auxquelles s'ajoutent, l'instabilité du prix d'achat de la production. Par conséquent, les paysans se tournent vers la pratique de certaines cultures vivrières en vue d'accroître leurs revenus.

Mots clés : Oumé, recours, panacée, cultures vivrières, crise cacaoyère

Abstract: The plantation economy, dominated by cocoa farming, has always played an important role in the development of the Oumé sub-prefecture. However, in recent years, this culture has experienced a bad economic situation.

This study aims to show the socio-economic impact of food crops in the cocoa crisis in the Oumé sub-prefecture.

Our study was carried out on five villages chosen according to the reasoned choice method. The 332 respondents were selected using the quota method on a population obtained from the RGPH, 2014. The results show that cocoa farming is in decline in the Oumé sub-prefecture due to the degradation of cocoa orchards, the constant expansion of cocoa tree diseases, to which are added the instability of the purchase price of the production. Therefore, farmers are turning to the practice of certain food crops in order to increase their income.

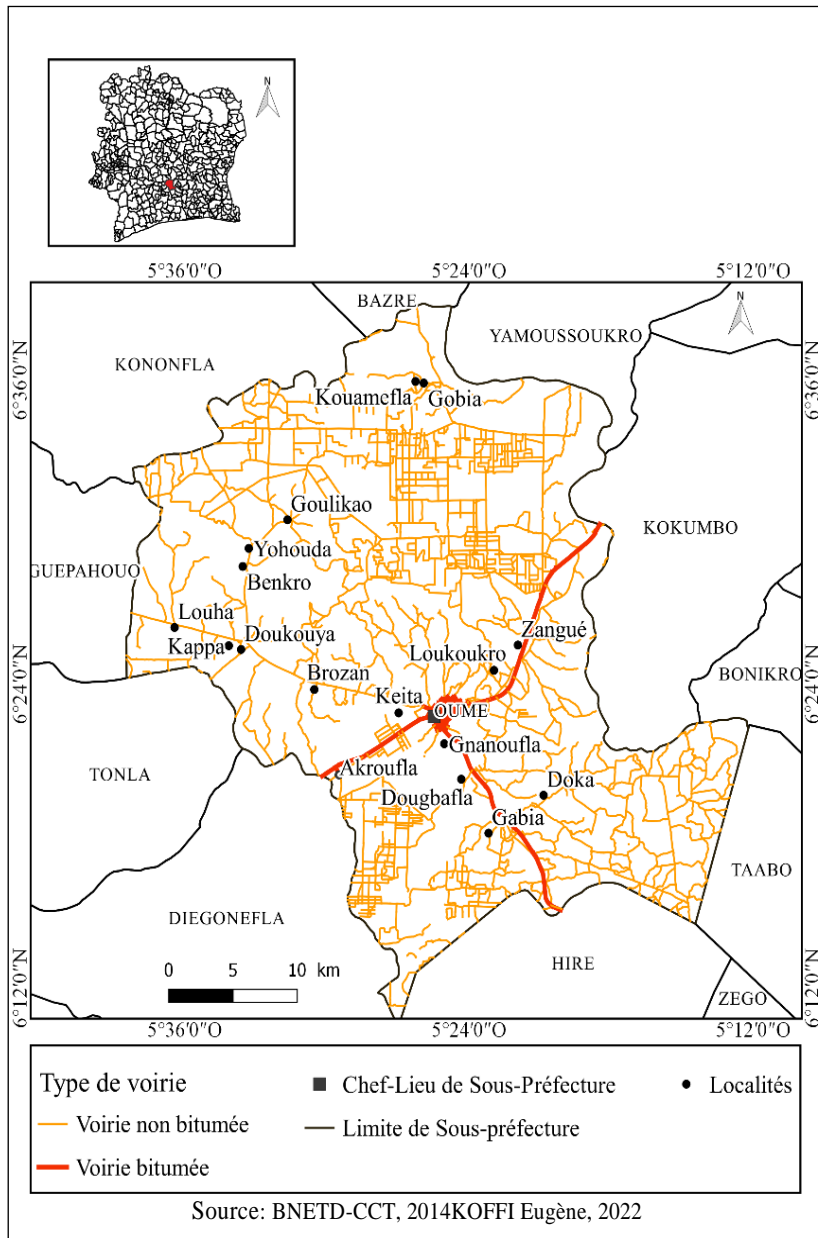
Keywords : Oumé, appeal, panacea, food crops, cocoa crisis

Introduction

Le secteur agricole demeure un élément clé du développement de la population ivoirienne (A. SAWADOGO 1974, p.88). Il représente environ 25% du produit intérieur brut, génère 2/3 des emplois des recettes d'exportations (B. Y. A. B. TRAZIE, 2016, p.49). Ce secteur

est dominé par le binôme café-cacao. Située au (Centre-Ouest) de la Côte d'Ivoire précisément au 6°,25'0''Nord et 5°,30'0''Ouest, la sous-préfecture d'Oumé a été l'une des grandes zones de production de ces spéculations. Avec l'avènement de la crise économique des années 1980, la filière du cacao a été confrontée à plusieurs contraintes qui l'ont entraîné dans une phase de déclin. Parmi les freins au développement de la filière, nous avons la désorganisation des filières de commercialisation et de crédit, ainsi que la baisse continue des revenus perçus par les producteurs ont joué un rôle déterminant (E. LEONARD, 1997, p.398). Pour résoudre ces difficultés, l'État a procédé à la libéralisation des filières café-cacao au cours des campagnes 1998/1999 pour le cacao, avec pour but de rehausser le revenu du producteur (C. A. BONJEAN et al 2001, p.13). Mais d'autres paramètres vont s'ajouter au fil de ces années. La diminution de la fertilité des sols. Avec la faiblesse des rendements, le vieillissement des vergers et les difficultés des planteurs à s'approprier des techniques modernes de production (M. A. TANO, 2012, p.52). La libéralisation du secteur agricole favorise aussi une innovation radicale dans la structuration et la gestion de l'économie ivoirienne (B. LOSCH et al 2003, p.8). Cette libéralisation pousse les agriculteurs à s'orienter vers les cultures vivrières pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent avec la cacaoculture. Les cultures vivrières jusque-là destinées à la consommation sont devenues des cultures spéculatives contribuant selon l'expression de J-L. CHALEARD (2003, p.12) à la diffusion de l'économie monétaire. Comment l'économie de plantation s'est-elle muée en des spéculations vivrières ?

1. Méthode de collecte et d'analyse des données



Carte 1 : Localisation de la sous-préfecture d'Oumé

Les informations utilisées ont été recueillies à partir des données secondaire et primaire. Ces données ont été obtenues lors de nos enquêtes menées auprès des responsables de la structure de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et ont été complétées par l'entretien mené auprès des paysans. Ces enquêtes ont eu lieu entre Juillet et Août 2021, dans 5 villages de la sous-préfecture d'Oumé choisis selon la méthode de choix raisonné. Il s'agit d'Akroufla, de Brozan, Dougbafla, Loukoukro, et Yohouda. Les données

utilisées sont d'ordres qualitatifs et quantitatifs. La taille des ménages qui est de 332 a été obtenue par la méthode probabiliste à travers la formule suivante:

$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{e^2(N-1)+Z^2(PQ)}$$

n= taille de l'échantillon ;

N= taille de la population mère ;

Z= coefficient de marge (déterminé à partir d'un seuil de confiance) ;

e= marge d'erreur ;

P= proportion des ménages supposé avoir les mêmes caractères recherchés. Cette proportion variante entre 0,0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un évènement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci est fixée à 50% (0,5) ;

Q= 1-P ;

Pour appliquer la formule, nous avons présumé que si P= 0,5 donc Q = 0,5, à un niveau de confiance de 95%, Z = 1,96 et la marge d'erreur e = 0,05.

Le traitement statistique a été fait avec le Logiciel Excel 2013 et IBM SPSS Stastics 20.

Tandis que, les traitements cartographiques ont été effectués avec QGIS 2.18.

2. Résultats

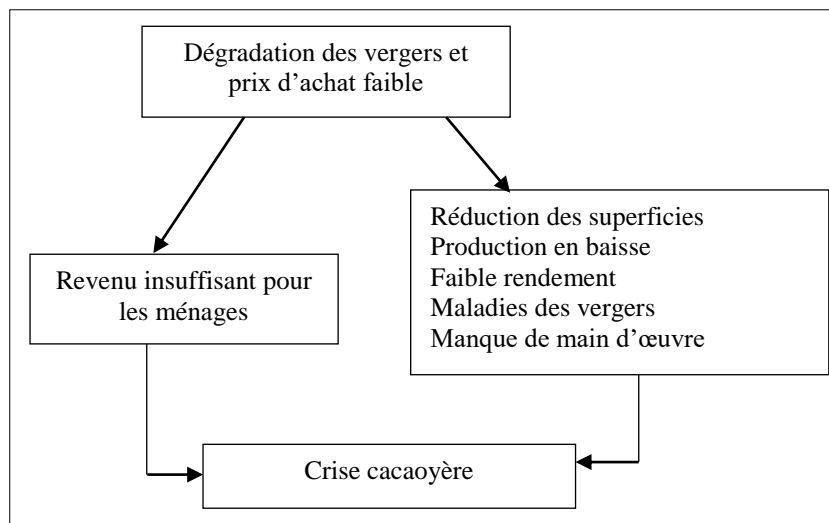
Les informations recueillies ont permis de structurer ce travail en trois parties suivantes : les raisons de la pratique des cultures vivrières dans la sous-préfecture d'Oumé. Ensuite, l'évolution des cultures vivrières dans la sous-préfecture d'Oumé. Enfin, l'analyse de la commercialisation de ces produits vivriers dans la sous-préfecture d'Oumé.

2.1. Les raisons de la pratique des cultures vivrières dans la sous-préfecture d'Oumé

L'orientation des cacaoculteurs vers des cultures vivrières est liée à une panoplie de raisons.

2.1.1. La crise cacaoyère dans la sous-préfecture d'Oumé

Depuis certaines années, nous constatons un changement au niveau de la cacaoculture dans la sous-préfecture d'Oumé. Cette perception est traduite par cette figure 1.



Source: KOFFI Eugène, 2021

Figure 1 : Récapitulatif caractérisant la crise cacaoyère dans la sous-préfecture d'Oumé

La superficie des cacaoculteurs enquêtés sont réduites. En effet, sur 1107,5 hectares de cacao il y'a une réduction 325,5 hectares causer par la mort des vergers. Aussi, le manque de main d'œuvre pour entretenir les champs affaiblit la production. Lors de nos enquêtes nous avons constaté que 98% des personnes affirment que les acheteurs ne respectent pas le prix d'achat fixé par le conseil café-cacao pour acheter leur fève de cacao. Cette fluctuation du prix accentue la baisse des revenus. En 2010, le revenu moyen annuel était de 600.000 F CFA, en 2015 il passe à 480.000 F CFA et en 2020 il est passé à 300.000 F CFA. La perte de la production est due aux Mirides pour environ 30 à 40% de cas contre 20 à 40% à la pourriture brune.

À cela s'ajoute l'utilisation prépondérante de matériel végétal non amélioré tels que les produits chimiques et les pépinières. De plus, au moins 70% de cacao non sélectionné est planté dans les vergers conduisant à une dégradation partielle ou totale de la cacaoyère. Ces contraintes de production de cacao affectent à court terme la productivité des vergers. On observe de plus en plus la recrudescence de ces maladies et ces insectes nuisibles. (CNRA 2013, p.4). Environ 86 % des plantations de cacao ont un âge moyen de plus de 25 ans. Ce qui prouve que ces vergers datent de la période où la partie Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire regorgeait d'un couvert forestier assez important. Ensuite, 11 % des plantations ont un âge moyen compris entre 10 et 25 ans contre seulement 3% créés il y a moins de 10 ans. La photo 1 et 2 illustrent nos propos.

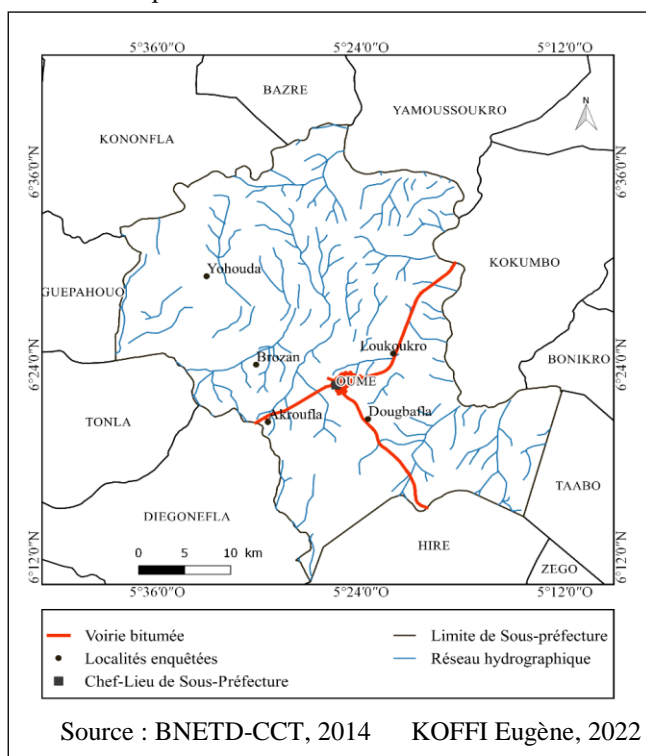


Prise de vue : KOFFI Eugène, 2021
Photo 1 : Pourriture brune des cabosses du cacao à Akroufla



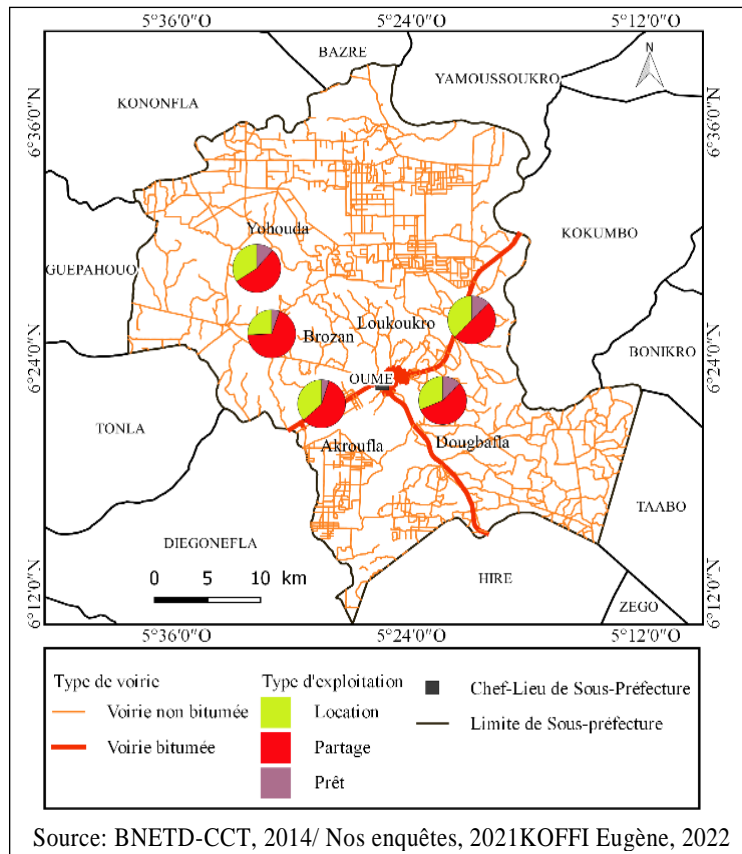
Photo 2 : Une plantation vieillissante à Loukoukro

2.1.2 La sous-préfecture d'Oumé, un environnement propice aux cultures vivrières
 La ressource en eau est indispensable à l'activité agricole. La pratique des cultures vivrières est liée aux potentialités du milieu, de la densité de la population et la raréfaction du couvert végétale. La carte 2 permet de mettre un accent important sur les ressources hydriques de la sous-préfecture d'Oumé.



Carte 2: Réseau hydrographique de la sous-préfecture d'Oumé

La carte2 nous montre que la sous-préfecture d'Oumé possède un réseau hydrographique dense. En effet, ce réseau est un atout pour la pratique des cultures vivrières. Ainsi, les ménages issus de ces localités utilisent ces espaces disponibles pour cultiver le vivrier. Les types de cultures pratiquées dépendent de l'importance économique et de l'espace. La culture riz est pratiquée dans les zones humides comme les bas-fonds de ces localités. Les cours d'eau favorisent l'irrigation des champs. Le mode d'accès à la terre a favorisé également l'essor des cultures vivrières. La carte 3 montre la répartition des terres en fonction du mode d'accès.



Carte 3: Répartition spatiale des lopins de terre

L'exploitation des terres est plus souvent basée sur le partage des récoltes. Le partage des récoltes occupe 61%, concerne la plupart le riz et l'igname. La location qui occupe la seconde place avec 31% concerne les fonds de vallées et des superficies peu propices à la production cacaoyère. Quant au prêt 8%, il s'agit des parcelles de cacao dégradé dont l'exploitant utilise pour la pratique de la culture vivrière. Certains chefs de ménages font louer ces portions à 50.000 F CFA l'hectare.

2.2 Dynamique des cultures vivrières dans la sous-préfecture d'Oumé

Plusieurs types de cultures vont voir le jour et seront pratiqués par les peuples installés dans cette zone.

2.2.1 La typologie des cultures vivrières selon les exploitants et leurs superficies

Les cultures vivrières sont pratiquées par diverses ethnies. En effet, la culture d’igname est essentiellement cultivée par les Akan. La pratique de la culture de bananeraie est dominée par les Gouro et les Gban. Quant au riz et au maïs, ils sont plus pratiqués par les étrangers et les peuples venus du nord de la Côte d’Ivoire. Le manioc est une plante quasi fait par tous les ménages enquêtés dont la proportion des femmes est environ 70%. La figure 2 nous montre la répartition acteurs selon les types de cultures pratiquées.

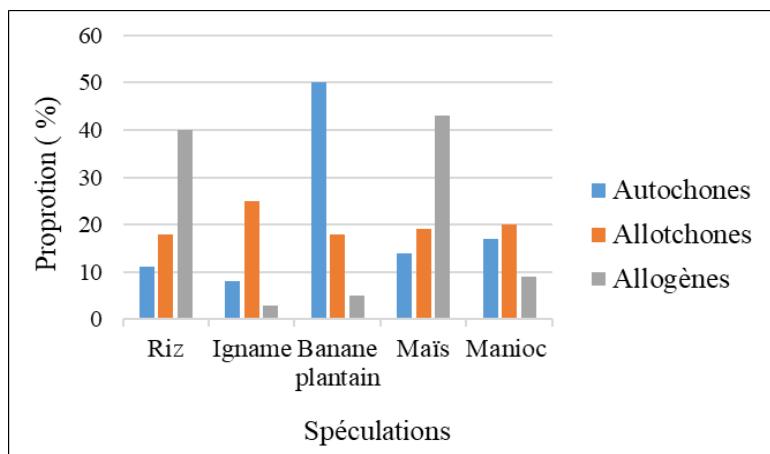


Figure 2: Pratique des cultures vivrières dans la sous-préfecture d’Oumé Selon leurs origines

Source: Nos enquêtes, 2021

Ainsi, la banane plantain est la culture dominante des autochtones avec 50%. Par contre, c’est l’igname qui domine chez les allochtones avec 25%. Tandis que le riz (40%) et le maïs (43%) sont plus pratiqués par les allogènes. Le tableau 1 renferme les exploitants des vivriers et les superficies cultivées.

Tableau 1: Évolution des rapports (superficies vivrières/ exploitants) entre 2012 et 2020 dans la sous-préfecture d’Oumé

Spécifications \ Année	Proportion en 2012		Proportion en 2020	
	Superficie (ha)	Exploitants	Superficie (ha)	Exploitants
Igname	789	850	170,5	220
Banane plantain	66	86	183,5	237
Manioc	47,3	55	179,75	252
Maïs	736	686	1064,25	1002,5
Riz	784,5	804	1002,5	902
Total	2422,8	2481	2600,5	2613,5

Source: ANADER Oumé, 2021

Le tableau1 indique que les superficies de 2020 ont augmenté par rapport à celle de 2012 sauf la superficie de l’igname. La superficie d’igname en 2020 est estimée à 170,5ha et 220 pour le nombre d’exploitants. Comparer à celle de 2012, elle demeure faible car la superficie d’igname en 2020 était estimée à 789ha et 850 pour le nombre d’exploitants. La cause de cette régression est le manque de forêt, c’est pourquoi ces paysans s’adonnent plus à la culture du riz, au maïs et dans une moindre mesure au manioc et la banane plantain. Les superficies des cultures vivrières varient selon les ménages et la disponibilité des portions de terre. La plupart des cultures observées sont fait en monoculture ou en polyculture. La taille de ces superficies est renseignée dans le tableau2.

Spéculations Classe taille(hectare)	Igname	Banane plantain	Manioc	Riz	Maïs
Moins de 1 ha	99,13	85,3	60	5,3	29,3
1-2 ha	0,87	10,5	29,4	81,7	55,7
2ha et plus	0	4,2	10,6	13	15
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source: Nos enquêtes, 2021

Selon nos enquêtes, la superficie des parcelles oscille entre 0,25 et 2 hectares. En effet, une parcelle de 0,50 hectare peut contenir en moyenne 2000 buttes d’igname et peut s’étendre jusqu’à 5000 boutures de manioc. La parcelle de riz et maïs sont en majorité en monoculture. Quant à la banane plantain et le manioc, ils sont presque rependus dans tous les champs.

2.2.2. La production des cultures vivrières dans la sous-préfecture d’Oumé

En 2020, les productions du manioc, maïs et banane plantain sont en hausse que les autres cultures vivrières par rapport à l’année 2012 (figure 3).

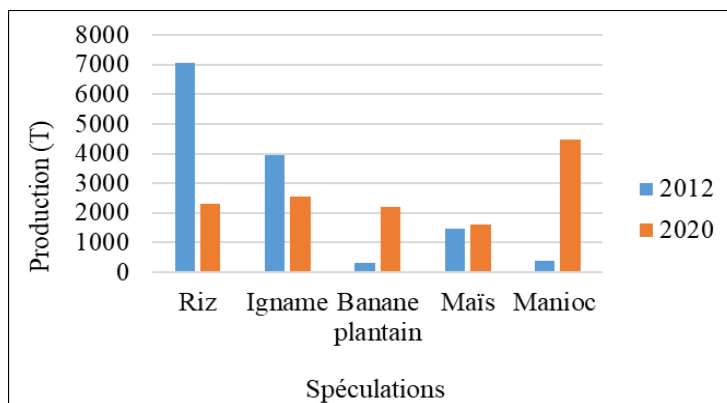


Figure 3: Répartition de la production des cultures vivrières dans la sous-préfecture d’Oumé

Source : ANADER Oumé, 2021

Le manioc est passé de 378,4 tonnes en 2012 à 4493,75 tonnes en 2020. Le maïs est passé de 1472 tonnes en 2012 à 15596,75 tonnes en 2020. La banane plantain est passée de 330 tonnes en 2012 à 2202 tonnes en 2020. Tandis que les productions d'igname et le riz sont en baisse à cause de la raréfaction de la forêt et la perturbation climatique. L'igname est passée de 3945 tonnes en 2012 à 2557,5 tonnes en 2020. Le riz est passé de 7069,5 tonnes en 2012 à 2305,57 tonnes en 2020.

2.3. La commercialisation des vivriers dans la sous-préfecture d'Oumé

Les cultures vivrières sont produites pour l'autoconsommation mais le surplus peut faire l'objet de commercialisation.

2.3.1. Le prix des produits vivriers

Le prix des produits vivriers varie selon les périodes. Le producteur de banane vend 3 régimes de banane à 1000 F CFA (mi-octobre à janvier) pendant la période grande offre. En période de forte demande, elle passe à 2000 F CFA. Quant au riz, avec une production de 50 sacs à l'hectare, le prix se négocie entre 250 et 375 F CFA. Par contre, le prix d'un sac de 100kg de maïs est fixé à 15.000 F CFA en moyenne et peut varier à tout moment. Le prix de l'igname est fixé en fonction de la qualité de la production. La rangée d'un bois d'igname vaut 13.000 F CFA. Le manioc est transformé en majorité sous la forme d'« attiéké ».

2.3.2. Les produits vivriers, une alternative économique pour les paysans

Sur les 332 producteurs enquêtés, 162 ont un gain moyen annuel, tiré de la vente des vivriers, compris entre 130.000 et 160.000 FCFA. Ensuite, 100 producteurs de cette spéculation se tirent avec des sommes de plus de 160.000 FCFA. Enfin, 70 producteurs ont perçu des sommes de moins de 130 000 FCFA. Ces vivriers fournissent des ressources financières aux ménages pour pallier certaines tâches au sein de leur ménage. Les détails du revenu moyen annuel de ces vivriers sont inscrits dans le tableau 3.

Villages	Revenus	Moins de 130.000 F CFA	Entre 130.000 et 160.000 F CFA	Plus de 160.000 F CFA
Akroufla		18	22	20
Brozan		20	65	47
Doughafla		18	47	15
Loukouro		03	09	04
Yohouda		11	19	14
Total		70	162	100

Source: Nos enquêtes, 2021

3 Discussion

Au regard des résultats obtenus, il ressort que la pratique des cultures vivrières est une alternative à la crise cacaoyère dans la sous-préfecture d'Oumé. En effet, les superficies des parcelles de cacao sont réduites à cause de la mort des vergers dû au vieillissement et les maladies de cacaoyers. Environ 86 % des plantations de cacao ont un âge moyen de plus 25 ans. Ensuite, le non-respect du prix d'achat fixé par le conseil café-cacao lors d'achat de la fève du cacao par les pisteurs. Cela va accentuer la baisse du revenu moyen annuel qui était de 600.000 F CFA en 2010 passe en 2015 à 480.000 F CFA puis 300.000 F CFA en 2020.

Tous ces éléments vont pousser les cacaoculteurs à pratiquer des cultures vivrières pour rehausser leurs revenus. La pratique de ces cultures offre des avantages aux paysans. D'une part l'autoconsommation et d'autre part la commercialisation dans le cas où la production est abondante. Ce qui justifie la hausse des superficies et des exploitants. En 2012, la superficie des vivriers était estimée à 2422,8 hectares et les exploitants au nombre de 2481 personnes. Tandis qu'en 2020, la superficie passe à 2600,5 hectares et les exploitants au nombre de 2613,5 personnes. Ainsi, le revenu tiré de la vente des produits vivriers montre que sur 332 personnes enquêtées, 162 producteurs ont un gain compris entre 130.000 et 160 000 FCFA, 100 producteurs de plus de 160.000 FCFA et 70 producteurs ont un gain de moins de 130.000 FCFA.

Ces résultats corroborent avec celui de J-L. CHALÉARD (1988, p.45), Selon l'auteur, l'agriculture vivrière prend le relais de l'agriculture d'exportation en crise ou absente c'est le cas du département d'Agboville. En effet, le développement des cultures vivrières spéculatives est dû à la crise ancienne du système d'agriculture de plantation extensive et d'autre part d'une saturation foncière précoce. C'est le même constat qu'ont fait les auteurs antérieurs, notamment, A-M. O-ADEMOLA et al (2000, p.140), pour eux l'utilisation agricole de la zone villageoise recouvre des systèmes de cultures différents. Les cultures vivrières (essentiellement le manioc, mais aussi l'igname, le maïs et les légumes) s'imposent dès 1975 comme le système de production agricole principal des populations de l'espace Adioukrou (environ 52 % des surfaces en culture villageoise, dans certains secteurs plus de 80 %). Pour renchérir les propos des prédécesseurs. K. KOFFI (2018, p.67) affirme que les cultures vivrières servent dans un premier temps à la consommation du paysan et dans un second temps à la commercialisation. Ces cultures permettent d'avoir des denrées alimentaires et subvenir à ses besoins devient l'augmentation des superficies des cultures vivrières. Par contre, les travaux de recherches consultés, notamment, (E. Y. BRA, 2018, p. 137 et A. M. TANO, 2012, p.189), sur les localités de Méagui et Meadjimontrent que les cacaoculteurs utilisent l'hévéaculture comme culture alternative pour faire face à la crise cacaoyère. Cette culture a permis à plusieurs personnes de se prendre en charge au niveau économique et sociale. Il a favorisé la création d'emploi direct et indirect dans la localité et aussi le développement des activités économiques de leurs sous-préfectures. Ainsi, le revenu de l'hévéaculture a permis aux paysans de construire des maisons, d'acheter des motos. Tandis que dans la recherche menée par J. P. N'GUESSAN (2018, p.94) sur « La dynamique des activités agricoles et régression forestières dans la sous-préfecture de Dimbokro (en Côte d'Ivoire) », l'auteur met en exergue la prédominance de l'anacarde. Environ 69,9% des personnes enquêtés pratiquent l'anacarde pour faire au déclin de l'économie de plantation Dimbokro. La culture d'anacarde permet aux paysans d'avoir plus de revenu. Elle demeure un outil de reboisement pour les paysans.

Conclusion

Au terme de cette étude portée sur la réflexion de la dynamique des cultures vivrières dans la zone cacaoyère de la sous-préfecture d'Oumé, il ressort que les vivriers sont un apport crucial pour la population rurale. En effet, ces cultures vivrières demeurent une alternative à la crise cacaoyère à l'échelle de la sous-préfecture d'Oumé. Elles sont généralement tournées vers l'autoconsommation et l'économie de subsistance. Les pratiques agricoles de ces cultures sont traditionnelles. Le revenu issu de ces produits aide les producteurs à s'occuper de certains besoins au sien de la famille. Cependant, de nombreuses orientations doivent être adoptées pour que les vivriers soient la principale source de revenu dans la

sous-préfecture d'Oumé. Pour cela, les politiques agricoles doivent être en complicité avec les structures d'ANADER, CNRA et même la population rurale pour améliorer la qualité et augmenter la quantité de ces produits vivriers.

Références bibliographiques

ADEMOLA-Ouattara Marie-Antoinette., ATTAKoffi., POTTIERPatrick., 2000, « Développement des cultures vivrières et modification de l'occupation du sol en pays Adioukrou (1975–1990) », in Espaces géographiques et sociétés, IGT – Abidjan, IGARUN – Nantes.UMR 6590-CNRS, pp131-149

BRA Yao Eugene, 2018, Le développement de l'hévéaculture dans la zone cacaoyère de la sous-préfecture de Méagui, UAO Mémoire de master 2 en géographie, Côte d'Ivoire, 175p.

BONJEAN Araujo Catherine et CHAMBAS Gérard, 2001. Impact du mode d'organisation des filières agro-alimentaires sur la pauvreté la filière cacao Côte d'Ivoire. In:Centre d'études et de recherches sur le développement international, Université d'Auvergne, 51p.

CHALÉARD Jean-Louis., 1988, « La place des cultures vivrières dans les systèmes de production en agriculture de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte d'Ivoire) », in Géographe, École Normale Supérieure de Saint-Cloud, 92211 Saint-Cloud Sci. Hum. 24 (1), pp35-49

CHALEARD Jean-Louis., 2003, « Cultures vivrières et cultures commerciales en Afrique occidentale : la fin d'un dualisme », in L'Afrique, vulnérabilité et défis, Edition du temps, Nantes, pp267-292

CNRA, 2013. La régénération du verger cacaoyer en Côte d'Ivoire: la contribution du CNRA, 17p.

KOFFI Kouakou Evrard, 2018, L'agriculture vivrière dans la sous-préfecture de Bocanda (en Côte d'Ivoire), UAO, Mémoire de master 2 en géographie, Bouaké, 222p.

LEONRD Eeric., 1997, « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole: ajustement et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers » in Contamin Bernard le modèle ivoirien en question, paris, pp393-413

LOSCH Bruno, MESPLE-SOMPS Sandrine, CHAUVEAU Jean-Pierre et CONTAMIN Bernard, 2003. Le processus de libération et la crise ivoirienne : Une mise en perspective à partir de cas des filières agricoles. In: Développement et insertion international DIAL/CIRAD, Ministère des Affaires Étrangères, n° 06/03, 63p, Paris.

N'GUESSAN Patrick Joël, 2018, Dynamique des activités agricoles et régression forestières dans la sous-préfecture de Dimbokro (en Côte d'Ivoire), UAO, Mémoire de master 2 en géographie, Bouaké, 134p.

SAWADOGO Abdoulaye., 1974, « La stratégie de l'agriculture en Côte d'Ivoire » in Le bulletin de l'association géographesfrançais, 51^eannée, n°415-416, pp87-103

TANO Assi Maxime, 2012, Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Meadji (Sud-Ouest ivoirien), Université de Toulouse, Thèse de doctorat en géographie, France, 263p.

TRAZIE Bernard Athanase Youan Bi., 2016, « Institutions de micro finance et prêteurs informels de l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire: de la cohabitation à la fusion », in L'éthique et économique, Université Alassane Ouattara de Bouaké, pp48-63